

adopté

le 21 décembre 1977

SENAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

---

# PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT

*relatif à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.*

---

*Le Sénat n'a pas adopté, dans les conditions prévues à l'article 45 (alinéas 2 et 3) de la Constitution, le projet de loi.*

---

Voir les numéros :

Assemblée nationale (5<sup>e</sup> législ.), 1<sup>re</sup> lecture : 2516, 3125 et in-8° 762.

2<sup>e</sup> lecture : 3226, 3352 et in-8° 821.

Commission mixte paritaire : 3384, 3432 et in-8° 862.

Sénat, 1<sup>re</sup> lecture : 5, 60, 72 et in-8° 25 (1977-1978).

2<sup>e</sup> lecture : 195, 199 et in-8° 67 (1977-1978).

Commission mixte paritaire : 232 (1977-1978).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 21 décembre 1977.*

Le Président,

**Signé : ALAIN POHER.**